CONSEIL ECONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Communiqué de presse
Paris, le 15 mars 2017

Le CESE a voté son avis « Les PME/TPE et le financement de leur développement pour l'emploi et l'efficacité »

Les PME/TPE sont un levier important de création d'emplois. Réparties au cœur du pays, dans tous les territoires, ces plus de 2,5 millions d'entreprises sont abordées dans leur grande diversité, de l'artisan sans salarié jusqu'à la PME industrielle de plus de 200 salariés en passant par les professions libérales (des avocats aux infirmières, …), les TPE de quelques salariés ou des structures de l'ESS. L'avis, statistiquement documenté, s'intéresse à l'ensemble de leurs financements et se centre sur l'aspect principal, le couple banques/PME-TPE. Il cherche à répondre aux difficultés observées et aux enjeux nouveaux, liés à la révolution informationnelle et numérique.

Privilégiant le lien entre l'investissement, l'emploi et la valeur ajoutée, l'avis est rapporté par Frédéric Boccara (économiste et membre du Groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'économie et des finances, présidée par Hélène Fauvel. L'assemblée présente des préconisations concrètes et opérationnelles pour développer les PME/TPE, dont l'investissement tarde à repartir, appuyer leur transformation numérique et écologique — dans une conception de l'investissement élargie à l'immatériel et à la formation — et le financement de leur développement efficace avec l'emploi.
Elles concernent aussi bien le crédit bancaire, que les fonds propres, l'appui aux chefs d'entreprise et à leur gestion, les délais de paiement, la relation PME/groupes, la relation avec les banques, ou encore les dimensions européennes et internationales du financement (BCE, BEI, Bâle).

L'avis a été soumis au vote de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 15 mars 2017, et adopté à 127 voix pour, 20 contre et 24 abstentions.

ENRICHIR L'INFORMATION PUBLIQUE ET TERRITORIALE SUR LES CRÉDITS ACCORDÉS AUX PME/TPE

Malgré une croissance de l'offre de crédits bancaires aux entreprises et les améliorations fortes depuis le pic de difficultés lié à la crise financière de 2008, le crédit aux PME/TPE demeure relativement trop orienté vers l'investissement immobilier. Des difficultés persistent pour les prises de garantie, les crédits de trésorerie aux TPE, le financement du besoin en fonds de roulement (BFR) et celui des dépenses immatérielles (formation, recherche, …), notamment pour répondre aux exigences de la révolution informationnelle et numérique.

> *« Articuler financement et développement des PME/TPE pour le bien commun – à savoir l'emploi et la valeur ajoutée dans l'efficacité – est crucial. Cela demande une ambition à la fois économique, sociale et culturelle (…) et de sortir d'une certain méfiance qui nuit à la relation entre PME/TPE et système bancaire et financier. Ceci est d'autant plus nécessaire dans les conditions profondément nouvelles des révolutions technologiques et écologiques. »* explique F. Boccara.

Pour le CESE, une meilleure information sur les activités des banques en faveur des PME/TPE est nécessaire et devrait pouvoir être mise en rapport avec le reste de leurs activités. A cette fin, **le Conseil recommande d'enrichir l'information publique sur les crédits accordés aux PME/TPE et d'organiser des conférences annuelles régionales et nationales** sur le suivi de ces crédits, des investissements qu'ils ont permis de réaliser et leurs effets, notamment sur l'emploi et la valeur ajoutée de l'entreprise. Ceci pourrait être organisé par les CESER, avec une synthèse nationale par le CESE.

AMÉLIORER LA RELATION DU.DE LA DIRIGEANT.E DE TPE/PME AVEC LES BANQUES ET INCITER A UNE AUTRE SELÉCTIVITÉ DU CRÉDIT

Selon le CESE, il importe d'agir en levier sur les banques en orientant le sens de leur action pour appuyer le développement des PME/TPE. Pour ce faire, l'Assemblée **préconise la mise en place de Fonds régionaux de garantie, de bonification et d'amorçage dédiés aux PME et TPE, abondés par l'État, afin de favoriser l'investissement porteur de développement, d'emploi et d'efficacité.**
Ces fonds régionaux viendraient bonifier ou garantir des prêts bancaires à l'investissement matériel et immatériel selon des critères précis. La bonification du prêt, comme de la garantie, devrait tenir compte des projections présentées par l'entreprise en termes de développement, d'emploi ou de valeur ajoutée. Avec un taux du marché autour de 2 %, un montant de 5 à 10 Md€ permettrait de bonifier et de garantir autour de 50 à 100 Md€ d'investissement matériel et immatériel par an pour des prêts d'une durée moyenne de 5 ans. La dotation de ces fonds régionaux pourrait se faire par un Fonds national, géré par Bpifrance avec les organisations professionnelles patronales et de salarié.e.s.
Le CESE estime en outre que le rôle de Bpifrance pourrait évoluer et recommande d'en **changer la dimension pour viser l'ensemble des TPE et promouvoir une autre sélectivité du crédit**, en se dotant à titre d'exemple, d'une capacité propre de sélection en amont des dossiers et d'évaluation socio-économique.

ASSURER UNE RÉELLE PRISE EN COMPTE DU FINANCEMENT DES PME/TPE PAR LA BCE

La Banque centrale européenne (BCE) prête des liquidités aux banques en contrepartie de leurs crédits ainsi « refinancés ». C'est un instrument puissant et souple d'action sur les banques et l'orientation de leur crédit aux entreprises qui peut appuyer le financement des PME/TPE.
A la suite de la mise en place par la BCE du TLTRO (*targeted long term refinancing operation*) – sans ciblage à ce jour vers les PME/TPE. Le Conseil recommande ainsi d'**inciter la BCE à cibler ses refinancements aux banques de la Zone euro en faveur des PME/TPE selon des critères d'emploi et de valeur ajoutée.**
Pour cela, la Banque de France utiliserait dans un premier temps la latitude offerte par la BCE aux banques centrales nationales de sélectionner elles-mêmes, sur des critères précis, les crédits apportés au refinancement.

RELATIONS ENTRE BANQUES ET PME/TPE

Le CESE formule un certain nombre de recommandations de nature à améliorer les relations entre les banques et les PME/TPE. En particulier, il recommande **d'élargir les missions de la Médiation du crédit au conseil en amont des PME/TPE et de pérenniser cette Médiation**, qui est instituée par un accord de place qui ne court que jusqu'au 31 décembre 2017. Il recommande aussi de **pérenniser l'évaluation sur un rythme annuel, par l'Observatoire du financement des entreprises, de l'application dans les banques des 5 mesures relatives aux relations « banques/TPE » proposées par cet observatoire en juin.**
Le CESE recommande aussi de limiter le recours par les banques aux garanties sur les biens personnels des dirigeant.e.s de PME/TPE et que les banques recommandent en priorité la fourniture d'une garantie par une société de caution mutuelle.

DELAIS DE PAIEMENT ET RELATIONS ENTRE PME/TPE ET GRANDS GROUPES

Le CESE recommande de responsabiliser les grands groupes pour qu'ils assument les frais de recouvrement de leurs retards de paiement en prévoyant, au-delà des pénalités possibles, une **clause optionnelle d'affacturage inversé dans tout contrat avec un fournisseur PME/TPE**.
Le CESE recommande, **dans une approche globale et graduelle, d'envisager une diminution progressive de 60 à 30 jours du délai légal maximal de paiements inter-entreprises**.

Pour plus d'informations :
www.lecese.fr - twitter @lecese

Contacts presse :
Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / emilie.humann@clai2.com
Delphine BOSC - 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 / delphine.bosc@clai2.com